

Rapport du Président

Séance Publique du
mercredi 9 décembre 2009

Service instructeur

Service des Actions Sportives

Service consulté

9^{ème} **Commission**

N° CG-2009-5-9-2

BUDGET PRIMITIF 2010



LES MOYENS D'INTERVENTION EN FAVEUR DU SPORT

Résumé : *Il vous est proposé d'allouer un montant total de 3 295 820 € en Autorisations de Programme et d'Engagement ainsi que de 6 122 000 € en Crédits de Paiement pour le sport dans le Haut-Rhin.*

Ces sommes se répartissent de la façon suivante:

Pour la section d'investissement, 3 178 000 € en Autorisations de Programme et 3 725 000 € en Crédits de Paiement.

Pour la section de fonctionnement, 118 000 € en Autorisation d'Engagement et 2 397 000 € en Crédits de Paiement.

Enfin, il est prévu la perception d'une recette de fonctionnement de 13 000 €.

Les moyens d'intervention en faveur du sport au titre du Budget Primitif 2010, sont synthétisés en annexe au rapport.

Le budget 2010 du Sport s'élève à **6 122 000 €**.

Le Conseil Général se donne les moyens de faire face à ses engagements antérieurs sur les investissements des collectivités et des associations et est en mesure de répondre aux demandes relatives à des projets départementaux structurants tels le centre d'entraînement à la natation à Mulhouse.

En fonctionnement, il vous est proposé dans ce rapport, quelques modifications dans les interventions départementales en faveur de l'animation sportive.

La politique sportive du Département se décline selon deux axes :

- l'aide à l'investissement des collectivités et des associations
- le soutien au fonctionnement et aux actions du mouvement sportif.

I. L'AIDE A L'INVESTISSEMENT.

Le tableau ci-après vous présente les prévisions budgétaires en investissement pour l'exercice 2010 :

	AP	CP
AIDES AUX COMMUNES	1 300 000 €	558 000 €
CENTRE D'ENTRAINEMENT ET DE FORMATION A LA NATATION	1 450 000 €	500 000 €
AIDES AUX ASSOCIATIONS	300 000 €	100 000 €
ETUDES & INSERTIONS CSRA	88 000 €	88 000 €
ACHAT DE MATERIEL SPORTIF	40 000 €	40 000 €
PROGRAMMES ANTERIEURS A 2010 :		
Aides aux Communes	- €	1 541 000 €
Aides aux Associations	- €	264 000 €
Terrains de grands jeux synthétiques	- €	630 000 €
Achat de matériel sportif	- €	4 000 €
TOTAL	3 178 000 €	3 725 000 €

AIDE AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS ET SOCIO-CULTURELS DES COMMUNES ET DES ASSOCIATIONS

A. LE BILAN DES PROGRAMMATIONS DE 2007 A 2009

Le montant global des engagements au titre des programmations 2007 à 2009 encore ouverts au 20 octobre 2009 s'élève à 4 481 395 €,

- 152 093 € pour 7 projets retenus en 2007,
- 2 474 880 € pour 47 projets retenus en 2008,
- 1 854 422 € pour 55 projets retenus en 2009.

S'agissant plus particulièrement de la programmation 2009, je vous rappelle que les engagements affectés par la Commission Permanente sur l'ensemble de l'année pour les opérations traditionnelles s'élèvent, au 31 octobre 2009, à 3 164 020 €, soit 100 % des Autorisations de Programme votées au B.P.

La consommation des crédits de paiement attribués pour l'exécution de ces opérations programmées, y compris celles de 2009, s'élève à 3 351 112 € au 31 octobre 2009.

Il est précisé que l'enveloppe de crédits de paiement de 4 825 257 € prévue au BP 2009, a été ramenée en DM1 2009 à 4 325 257 €. Cette dotation sera d'ici la fin de l'exercice consommée en totalité.

B. LA PRESENTATION DE L'EXERCICE 2010.

2010, à l'instar de 2009, devrait être un budget « courant » sans prise en compte d'opérations d'envergure au niveau des gymnases et des piscines à l'exception du projet de la construction à MULHOUSE d'un centre d'entraînement et de formation à la natation porté par la CAMSA (future CARMA). Ce projet d'envergure fait l'objet d'un rapport spécifique.

La Commission des Sports et de la Vie Associative (9^{ème} commission) s'est réunie courant 2009 à quatre reprises pour examiner les subventions prévisionnelles représentant un montant d'engagements potentiels de 2 974 951 €. Il convient de préciser que ces opérations n'ont pas encore fait l'objet d'une programmation définitive par la Commission Permanente.

Les montants des autorisations de programme et des crédits de paiement pour 2010 sont les suivants :

1. Autorisations de Programme: 3 050 000 €, répartis comme suit:
 - **2 750 000 €** pour le programme E211 des communes et regroupements de communes, dont le projet de construction du centre d'entraînement et de formation à la natation à MULHOUSE pour un montant d'AP de 1 450 000 €.
 - **300 000 €** pour le programme E212 des associations et tiers,

2. Crédits de Paiement : 3 593 000 €, répartis comme suit :

- Programme 2010, **1 158 000 €** soit :
 - **1 058 000 €** pour le programme E211 des communes et regroupements de communes, dont 500 000 € pour le centre d'entraînement et de formation à la natation,
 - **100 000 €** pour le programme E212 des associations et organismes publics et divers,
- Programmations antérieures à 2010, **2 435 000 €** soit:
 - **1 541 000 €** pour le programme E211 des communes et regroupements de communes,
 - **264 000 €** pour le programme E212 des associations et organismes publics et divers,
 - **630 000 €** pour le programme E213 spécifique des terrains de football synthétiques. Deux terrains ont été inaugurés cette année, à savoir ROUFFACH et SIERENTZ portant à 3 le nombre de terrains réalisés. La réalisation du terrain d'ORBEY vient de démarrer.

Pour 2010, plusieurs collectivités ont déjà pris l'attache du service pour une programmation définitive. Il s'agit notamment d'OTTMARSHEIM, ENSISHEIM et INGERSHEIM.

Par ailleurs, la LAFA nous a fait part de l'évolution des normes techniques d'homologation des terrains de grands jeux. En effet, la Fédération Française de Football a adopté, lors de son assemblée fédérale du 27 juin dernier, un nouveau règlement des terrains et installations sportives. Ainsi, dans l'hypothèse de la réhabilitation totale d'un terrain de football déjà existant, ce règlement permet l'homologation des terrains de 100 m X 60 m. Cependant, dans le cas de la création d'un terrain, la norme de 105 m X 68 m reste en vigueur.

Au total, il vous est proposé dans ce cadre, l'inscription pour 2010 d'une enveloppe globale de **3 050 000 €** d'Autorisations de Programme et de **3 593 000 €** de Crédits de Paiement.

AIDE A L'ACHAT DE MATERIEL SPORTIF POUR LES COMITES DEPARTEMENTAUX

Cette politique permettant aux comités départementaux d'acheter du matériel sportif qu'ils mettent ensuite à disposition des clubs qu'ils fédèrent, pourrait être supprimée.

Je vous propose toutefois de solder l'opération en cours (renouvellement du matériel de contrôle électronique des courses pour le comité départemental d'athlétisme, avec lequel nous sommes engagés sur ce projet dans une convention de partenariat) et pour laquelle il convient de prévoir en CP 2010 et 2011 : 4 000 €/an.

Par ailleurs, afin de renouveler les tatamis du dojo d'entraînement du Centre Sportif de l'Illberg, particulièrement vétustes et en mauvais état car ils ont plus de 20 ans d'âge et sont très utilisés, il est proposé d'inscrire au BP 2010, 40 000 € en AP et CP.

Ainsi les CP de ce programme seraient portés à **44 000 €**.

ETUDES ET INSERTIONS POUR LE CENTRE SPORTIF DE L'ILLBERG

Pour 2010, il vous est proposé de réinscrire le solde de crédits de **88 000 €** en AP et en CP consacré aux études et insertions.

130 000 € d'AP annuelles et CP pour ces études avaient été inscrites au BP 2007.

La réalisation de différentes études a été payée pour un montant de 41 675 € courant 2007 et 2008.

Dans le cadre de la DM2 2009, ces mêmes montants d'AP/CP inscrits cette année, mais non consommés, ont été annulés. Cette procédure d'annulation et de réinscription est préconisée par la Direction des Finances par souci de transparence.

II. L'AIDE AU FONCTIONNEMENT

Le tableau ci-après présente les prévisions budgétaires en fonctionnement pour l'exercice 2010 pour une enveloppe totale de 2 397 000 €.

<i>Libellé de la subvention</i>	<i>Crédits de paiement pour le Fonctionnement</i>
CSRA	690 000 €
CREPS	40 000 €
ANIMATION SPORTIVE	1 255 096 €
ENCOURAGEMENT AU SPORT	250 000 €
SPORT SCOLAIRE	114 904 €
ANIMATION SOCIO-EDUCATIVE ET VIE ASSOCIATIVE	47 000 €
TOTAL	2 397 000 €

LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE SPORTIF REGIONAL ALSACE A MULHOUSE
690 000 €

Les besoins du CSRA en crédits de fonctionnement ont été évalués pour 2010 à **690 000 €**, subvention du même montant qu'en 2009, au vu des résultats financiers de 2008 et de l'activité de l'établissement en 2009.

Un rapport spécifique sera présenté à une prochaine Commission Permanente pour le vote de cette subvention et pour m'autoriser à signer la convention avec le Centre Sportif de l'Illberg.

LE FONCTIONNEMENT DE L'ANTENNE DU CREPS MULHOUSE
40 000 €

L'antenne du CREPS fonctionne depuis mars 2007 avec l'organisation sur place des formations et le suivi de jeunes sportifs de haut niveau.

Le bilan de l'année 2009 vous a été présenté lors de la Commission Permanente du 25 septembre dernier au cours de laquelle vous avez accepté de ramener le montant de la subvention 2009 de 86 000 € à 30 700 € compte tenu de l'implication de la Ville de Mulhouse dans le financement de l'antenne.

Pour 2010, je vous propose d'inscrire au budget la somme de **40 000 €**.

Un rapport spécifique sera présenté à une prochaine Commission Permanente proposant une convention de partenariat.

LE SOUTIEN A L'ANIMATION SPORTIVE
1 255 096 €

Cette rubrique comporte

➤ l'aide aux comités départementaux	379 000 €
➤ l'aide aux clubs sportifs,	<u>876 096 €</u>
	1 255 096 €

Je précise que la répartition de ces aides est toujours présentée, pour avis, au Conseil Départemental des Sports, puis fait l'objet de rapports détaillés à la Commission Permanente au courant de l'année 2010.

A. L'aide aux Comites Départementaux : **379 000 €**

Il s'agit des aides aux 63 comités départementaux pour leur fonctionnement, leurs frais d'organisation, leurs actions d'animation sportive, ainsi que pour les conventions de partenariat signées avec 20 d'entre eux.

Il vous est proposé de reconduire ces aides pour un montant total de **379 000 €** qui sera réparti en cours d'année par la Commission Permanente sur la proposition du Conseil Départemental des Sports.

J'ajoute que dans le cadre du partenariat avec les comités départementaux, la Commission Permanente devra également se prononcer sur le renouvellement des conventions avec les comités d'Escrime, de Football (avec la LAFA) et la Fédération Française d'Entraînement Physique dans le Monde Moderne FFEPM et Sports pour Tous.

Pour ces 3 conventions dont la durée pourrait être ramenée à 2 ans au lieu de 4 ans, il vous est demandé d'inscrire en 2010, une Autorisation d'Engagement de 118 000 € et les Crédits de Paiement correspondants, à hauteur de 58 910 €.

B. L'aide aux Clubs sportifs : 830 096 €

Le Conseil Général soutient les clubs haut-rhinois pour les différents déplacements en Championnat de France, la création de clubs, leurs participations aux compétitions internationales, leurs Jeunes Licenciés Sportifs et pour les clubs cyclistes, l'organisation des courses cyclistes sur route. Le total de ces aides aux clubs a été fixé à **830 096 €**, qui seront répartis en cours d'année par la Commission Permanente sur la proposition du Conseil Départemental des Sports.

C. Les aides aux Mercredis de Neige : 18 000 €

Mise en place en 1982, cette intervention est destinée à favoriser l'apprentissage du ski par les jeunes.

Le montant réparti chaque année entre la quarantaine d'organismes varie selon les conditions d'enneigement de 20 000 € à 45 000 € environ.

Le montant des subventions était aussi très variable selon le nombre de sorties effectuées et le nombre d'enfants concernés.

Il vous est proposé de recentrer cette aide sur les seuls collèges et clubs de ski qui organisent des sorties d'initiation au ski dans le Massif Vosgien.

Je précise que l'aide du Conseil Général vient en appoint pour compléter le budget des Mercredis de neige ; le recentrage évoqué ci-dessus ne s'appliquera qu'à partir de la saison 2010-2011. En effet, pour l'hiver à venir 2009/2010, les organisateurs viennent de percevoir l'aide départementale calculée à partir des sorties de l'hiver 2008/2009.

D. L'aide aux écoles de sport : 28 000 €

L'école de sport a pour cadre une commune ou une communauté de communes.

Elle est située entre les pratiques obligatoires de l'école et les pratiques encadrées à finalités compétitives du club sportif. Elle est ouverte à tous les enfants et s'adresse aux non licenciés.

La répartition de l'enveloppe fixée cette année à **28 000 €** est proposée par les conseillers d'animation sportive de la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative. L'aide est principalement consacrée à l'achat de petit matériel sportif.

Il vous est proposé cette année de préciser ces critères d'aide et de réserver celle-ci à de véritables projets de développement des écoles de sport en direction d'un public jeune et non sportif.

Un travail sera mené avec la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports sur la répartition de cette aide, dont il vous sera rendu compte en Commission Permanente.

L'ENCOURAGEMENT AU SPORT 250 000 €.
--

Cette rubrique comporte 4 domaines d'intervention :

- le Fonds départemental d'aide à l'organisation de manifestations sportives, **170 000 €**
- les « Mercredis sportifs du Conseil Général », **60 000 €**
- l'aide au fonctionnement du Conseil Départemental des Sports: **20 000 €**

A. Le Fonds départemental d'aide à l'organisation de manifestations sportives : 170 000 €.

Ce Fonds est destiné à aider les Clubs, les Comités départementaux voire les Ligues ou exceptionnellement des communes qui organisent dans le département des manifestations de niveau national ou international ou des compétitions de masse notamment en direction des jeunes.

En 2009, la somme de 184 200 € a été consommée au titre de cette rubrique, ce qui a permis de soutenir 122 manifestations.

Pour 2010, il vous est proposé de reconduire ce soutien en votant un crédit de **170 000 €** dont la répartition en cours d'année est confiée à la Commission Permanente.

Les comités départementaux sportifs seront consultés pour avis en début d'année pour connaître leurs priorités.

B. Les Mercredis Sportifs du Conseil Général : 60 000 €.

Ces opérations d'animation dont l'objectif premier est la promotion d'un sport auprès des jeunes concernent les sports collectifs Volley, Football, Basket et Handball.

En 2009, c'est au total la somme de 68 400 € qui a été consacrée à ces « Mercredis Sportifs » qui ont concerné plus de 2 000 jeunes.

Je rappelle que les clubs organisateurs sont ceux du plus haut niveau de leur discipline dans le Département :

- pour le Football, il s'agit du FC MULHOUSE et des SR COLMAR, qui évoluent tous deux en CFA et qui organisent chacun 5 Mercredis.
- Pour le Basket, c'est le club de KAYSERSBERG qui évolue en N2.
- Pour le Handball, le Mulhouse Handball Sud Alsace en D2
- Et pour le Volley, l'ASPTT MULHOUSE, équipe féminine en Ligue A.

Compte tenu du succès de cette action envers les jeunes, je vous propose de reconduire en 2010 toutes les opérations en ramenant toutefois à 5 (au lieu de 7 pour le Basket, le Volley et le Handball) le nombre de mercredis pour chacune des disciplines concernées et maintenir le dispositif de 5 mercredis de foot pour chacun des 2 clubs de CFA.

Il convient de prévoir pour cette rubrique un crédit de **60 000 €** qui sera réparti en cours d'exercice par la Commission Permanente.

C. Le fonctionnement de Conseil Départemental des Sports : 20 000 €.

Il vous est proposé d'accorder une aide de **20 000 €** pour le fonctionnement propre du Conseil Départemental des Sports.

Le Compte-rendu de la dernière Assemblée Générale du CDS pour 2008 est joint au rapport.

D. La participation à l'achat d'insertions publicitaires et d'abonnements à des revues pour les Comités départementaux : proposition de suppression.

Cette aide départementale affectée aux actions publicitaires dans le sport ainsi qu'à des abonnements s'élevait chaque année à 10 000 €.

Elle permettait de financer des abonnements à la *Lettre de l'Economie du Sport* et à la *Revue de la Fédération Nationale des Offices Municipaux des Sports* dont les bénéficiaires étaient essentiellement les présidents des comités départementaux sportifs et des insertions publicitaires dans des revues sportives notamment les plaquettes de présentation des OMS de Colmar et Mulhouse.

Il vous est proposé de supprimer cette ligne de crédits.

L'AIDE AU SPORT SCOLAIRE 114 904 €.
--

Dans cette rubrique sont intégrées les actions suivantes:

- Le soutien aux actions de l'UNSS dans les collèges, **58 212 €**,
- L'aide à celles de l'USEP dans les écoles primaires, **24 692 €**,
- Le soutien au Cercle de Voile de Mulhouse pour l'organisation de Classes de Voile, **32 000 €**.

A. Le soutien aux actions de l'UNSS : **58 212 €**

Cette rubrique concerne les aides allouées à la pratique sportive scolaire des collégiens dans le cadre de l'UNSS.

L'enveloppe budgétaire prévue s'élève à **58 212 €** répartie comme suit:

- la subvention Jeunes Licenciés Sportifs UNSS à hauteur de 28 212 €,
- l'aide pour les déplacements en Championnats de France UNSS pour 10 000 €,
- une aide de 15 000 € pour l'organisation du Pass'Sport Aventure des Collèges
- et 5 000 € pour l'aide au fonctionnement du Service départemental de l'UNSS.

B. Le soutien aux actions de l'USEP : 24 692 €

Il s'agit du soutien à la pratique sportive dans le cadre de l'école primaire.

Cette aide est calculée selon le nombre de jeunes licenciés USEP : le Conseil Général verse 2,30 € par licence, aide généralement complétée par la commune siège de l'école concernée. Chaque année la subvention départementale totale s'élève à environ 50 000 €.

Afin de nous recentrer financièrement sur des domaines d'actions départementales, il vous est proposé de diminuer de moitié cette aide en attribuant 1,15 € par licence, soit 24 692 € au total pour 2010.

C. Le Cercle de Voile de Mulhouse : 32 000 €

Cette association est soutenue par le Département pour des actions qu'elle mène auprès des scolaires autour de la pratique de la Voile.

Les deux actions subventionnées sont les Classes de Voile, 32 000 €, organisées tout le long de l'année et au mois de juillet/août le Challenge Voile, 10 000 €.

Il vous est proposé de supprimer l'aide de 10 000 € pour l'organisation du Challenge Voile, qui récompensait d'une semaine de stage gratuit une ou deux classes qui remportaient le Challenge.

L'aide à l'organisation des classes de voile au plan d'eau de REININGUE est maintenue au même montant depuis plusieurs années ; sa diminution mettrait à coup sûr en péril l'existence de l'association.

J'ajoute que toutes ces rubriques d'aide au sport scolaire feront l'objet de rapports spécifiques à la Commission Permanente et de signatures de conventions.

<p style="text-align: center;">L'ANIMATION SOCIO-EDUCATIVE ET LA VIE ASSOCIATIVE: 47 000 €</p>

Il s'agit de l'octroi de bourses après l'obtention du BAFA ou du BAFD pour **25 000 €**, et du partenariat avec les associations de soutien à la Vie Associative, l'Union Départementale du Bénévolat Associatif, et Adéquation pour lesquelles une enveloppe de **22 000 €** vous est proposée.

A. Les bourses BAFA et BAFD : 25 000 €

Une bourse départementale peut être allouée aux jeunes haut-rhinois qui en font la demande après qu'ils aient obtenu le diplôme du Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur (BAFA) ou de Directeur (BAFD) de centre de vacances et de loisirs.

C'est la Commission Permanente qui est chargée de la répartition de cette enveloppe.

En 2009, 214 bourses BAFA et 3 BAFD ont été allouées pour un montant total de 22 000 €.

Le montant de la bourse départementale est de 100 € pour un BAFA et 200 € pour un BAFD.

L'enveloppe proposée pour 2010 s'élève à **25 000 €**.

B. Le soutien à la Vie Associative : 22 000 €

Dans le cadre du développement du soutien départemental à la vie associative, le Département s'est engagé pour l'aide aux CRIB (Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles).

Le CRIB est un label ministériel délivré par la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

Dans le Haut-Rhin, ce label est attribué à l'association ADEQUATION basée à Colmar et qui œuvre dans le domaine sportif et, depuis 2008, à l'UDBA (Union Départementale du Bénévolat Associatif).

Désormais, les 2 CRIB doivent s'ouvrir à tous les secteurs de la vie associative et pourraient bénéficier pour cela d'une aide de 5 000 € chacun.

Une somme de 12 000 € serait par ailleurs réservée à la formation des bénévoles associatifs dispensée par l'UDBA.

Le Conseil Général étant l'un des partenaires institutionnels essentiels des associations dans des domaines très variés, je vous propose de prévoir la somme de 22 000 € qui sera répartie le moment venu par la Commission Permanente.

<p style="text-align: center;">RECETTES DE FONCTIONNEMENT 13 000 €</p>
--

Il est prévu une recette de fonctionnement de 13 000 € à percevoir auprès du Cercle de Voile de Mulhouse et du Tennis Club Illberg selon la répartition suivante:

- **Cercle de Voile de Mulhouse**, redevance d'exploitation du plan d'eau de Reiningue jusqu'en 2010 après réaménagement de sa dette, pour un montant de 3 000 €,
- **Tennis Club de l'Illberg**, redevance annuelle au titre de sa participation à la construction du Centre départemental de Tennis de Haute-Alsace, pour un montant de 10 000 €.

En conclusion, je vous propose :

- D'inscrire les crédits qui vous ont été proposés dans les différentes rubriques d'intervention en matière sportive tant en dépenses qu'en recettes,

- Autorisations de Programme nouvelles : **3 178 000 €**
- Autorisation d'Engagement nouvelle : **118 000 €**

- Crédits de paiement sur la section d'investissement : **3 725 000 €**
- Crédits de paiement sur la section de fonctionnement : **2 397 000 €**

- Recettes de fonctionnement **13 000 €**

- D'entériner les propositions de modification des critères de subventions telles qu'elles sont détaillées dans le rapport à savoir :

- Suppression de l'aide à l'achat de matériel sportif par les Comités départementaux
- Modification des bénéficiaires de l'aide départementale aux Mercredis de Neige
- Suppression de la participation à l'achat d'insertion publicitaire et d'abonnements à des revues pour les Comités départementaux,
- Diminution à 1,15 € par licence de l'aide départementale à l'USEP,
- Suppression de l'aide à l'organisation du Challenge Voile des scolaires

- de donner délégation à la Commission Permanente pour l'individualisation des subventions prévues dans les différentes rubriques du rapport, à savoir:

- la programmation des subventions d'investissement aux Communes, aux regroupements de Communes et aux Associations,
- le fonctionnement au Centre Sportif de l'Ilberg,
- le soutien à l'animation sportive dont l'examen du renouvellement des conventions de partenariat avec les Comités départementaux sportifs, dont la durée pourrait être ramenée à 2 ans au lieu de 4 ans,
- l'encouragement au sport,
- Le sport scolaire,
- l'animation socio-éducative et la vie associative.

- De prendre acte de la communication de l'Assemblée Générale du Conseil Départemental des Sports du 2 juillet 2009 portant sur l'activité de l'année 2008.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

LES MOYENS D'INTERVENTION EN FAVEUR DU SPORT

N° DU PROGRAMME	LIBELLE DU PROGRAMME	CODE	IMPUTATION	INSCRIPTION 2010	
				API/AE	CP
EQUIPEMENTS SPORTIFS DES COMMUNES ET ASSOCIATIONS					
Nouveaux programmes 2010					
E211	EQUIPEMENTS SPORTIFS - AIDE AUX COMMUNES	2482	204-32-20414	2 750 000	1 058 000
E212	EQUIPEMENTS SPORTIFS - AIDE AUX ASSOCIATIONS ET TIERS	2492	204-32-2042	200 000	70 000
E212	EQUIPEMENTS SPORTIFS - AIDE AUX ORGANISMES PUBLICS DIVERS	2492	204-32-20418	100 000	30 000
E114A	CSRA - ETUDES	3350	20-32-2031	83 000	83 000
E114A	CSRA - INSERTIONS	3350	20-32-2033	5 000	5 000
E233	ACHATS DE MATERIELS SPORTIFS	2562	204-32-2042	40 000	40 000
				3 178 000	1 286 000
Programmes antérieurs					
E211	EQUIPEMENTS SPORTIFS - AIDE AUX COMMUNES	2482	204-32-20414	-	1 541 000
E212	EQUIPEMENTS SPORTIFS - AIDE AUX ASSOCIATIONS ET TIERS	2492	204-32-2042	-	254 000
E212	EQUIPEMENTS SPORTIFS - AIDE AUX ORGANISMES PUBLICS DIVERS	2492	204-32-20418	-	10 000
E213	TERRAINS DE FOOT SYNTHETIQUES	2502	204-32-20414	-	630 000
E233	ACHATS DE MATERIELS SPORTIFS	2562	204 32 2042	-	4 000
				-	2 439 000
TOTAL EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT				3 178 000,00	3 725 000,00
SOUTIEN AU MOUVEMENT SPORTIF					
CSRA					
E732	FONCTIONNEMENT DU CENTRE SPORTIF DE L'ILLBERG	255711	65-32-6574	-	690 000
CREPS					
E732	FONCTIONNEMENT DE L'ANTENNE DU CREPS	255712	65-32-65737	-	40 000
ANIMATION SPORTIVE					
E732	FONCTIONNEMENT DES COMITES	25573	65-32-6574	-	77 679
E732	ANCIENNES CONVENTIONS CD	255713	65-32-65737	-	242 411
E832	NOUVELLES CONVENTIONS CD	2558	65-32-65737	118 000	58 910
E732	AIDES AUX CLUBS	25574	65-32-6574	-	478 096
E732	JLS	25575	65-32-6574	-	352 000
E732	ECOLES DE SPORTS	25576	65-32-6574	-	28 000
E732	MERCREDIS DE NEIGE	255716	65-32-6574	-	18 000
					1 255 096
ENCOURAGEMENT AU SPORT					
E732	FONDS POUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES	25571	65-32-6574	-	170 000
E732	LES MERCREDIS SPORTIFS	25578	65-32-6574	-	60 000
E732	CONSEIL DEPARTEMENTAL DES SPORTS	25572	65-32-6574	-	20 000
					250 000
E732	SPORT SCOLAIRE				
	SOUTIEN AU SPORT SCOLAIRE	25579	65-32-6574	-	114 904
ANIMATION SOCIO-EDUCATIVE ET VIE ASSOCIATIVE					
E732	VIE ASSOCIATIVE	25570	65-30-6574	-	22 000
E632	BAFA ET BAFD	2556	65-30-6513	-	25 000
					47 000
TOTAL EN DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				118 000,00	2 397 000,00
E732	CVM	255714	74-32-74788	-	3 000,00
E732	TCI	255715	74-32-74788	-	10 000,00
TOTAL EN RECETTES DE FONCTIONNEMENT					13 000,00
TOTAL BUDGET DU SPORT				3 296 000 €	6 122 000 €

**ASSEMBLEE GENERALE
DU 2 JUILLET 2009 A 19 HEURES
AU CENTRE SPORTIF REGIONAL ALSACE DE MULHOUSE**

Ordre du Jour

- | | | |
|-----|---|------|
| 1. | Allocution d'accueil | p 1 |
| 2. | Rapport moral du Président | p 3 |
| 3. | Approbation du compte-rendu de l'AG du 28 juin 2008 | p 6 |
| 4. | Rapport d'activités par M. Jean-Paul KLAUS | p 7 |
| 5. | Rapport financier par M.Antoine STOFFEL | p 15 |
| 6. | Rapport des Réviseurs aux comptes | p 16 |
| 7. | Approbation des rapports | p 17 |
| 8. | Présentation du budget 2009 | p 18 |
| 9. | Questions diverses et interventions | p 20 |
| 10. | Conclusion des débats par le Président | p 21 |

**L'ALLOCUTION D'ACCUEIL DU
PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES SPORTS**

Voilà donc la 17^{ème} Assemblée Générale du Conseil Départemental des Sports que je préside.

Fondé en 1961, cet organisme est unique en son genre, puisqu'il permet à des partenaires d'origines différentes de discuter des problèmes et des réponses à apporter au sport haut-rhinois en toute sérénité.

Il fêtera donc son 50^{ème} anniversaire en 2011.

Notre secrétaire général nous a fait part récemment de son souhait de prendre « sa retraite » pour des raisons compréhensibles que je peux totalement partager.

Désigné à notre Conseil d'Administration comme personne qualifiée pour 4 années, son mandat est venu à l'échéance cet été.

Se réengager pour une nouvelle olympiade était certainement à ses yeux peu judicieux.

De ce fait je lui ai suggéré de pouvoir déroger à cette règle et de garder ses fonctions jusqu'à notre cinquantenaire soit 2 années. Cette proposition mérite toutefois son accord et celui de notre assemblée.

Je solliciterai votre avis à ce sujet sur le point divers.

Je rappelle aussi que les deux autres membres qualifiés sont M. Antoine STOFFEL et M. Gérard REEB.

Ainsi que le prévoient les statuts, j'ai suggéré à notre Conseil d'Administration, vu leur implication dans le sport haut-rhinois, de les reconduire dans cette mission. Ceci sera donc aussi proposé à votre approbation en fin de réunion.

Les membres désignés par le CDOS le seront selon les modalités qui lui sont propres.

Je déclare donc notre assemblée générale ouverte.

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES SPORTS

Chers amis sportifs,

Paul Eluard déclarait

« Il n'y a pas d'enthousiasme sans sagesse, ni de sagesse sans générosité »

Ceci s'applique pleinement à notre institution. Son renouvellement suit le cours d'un fleuve tranquille propice à un travail pertinent en profondeur. Le but de notre Conseil Départemental est d'aider du mieux qui soit tout ce qui touche au sport dans notre département.

Généreux il l'est aussi au sens propre comme au sens figuré. Ses aides que le Conseil Général vous attribue sur sa proposition, sont conséquentes. Par ailleurs, aucun de ses membres ne compte son temps lors des réunions plénières ou en commission.

L'an passé à l'occasion de mon 15^{ème} anniversaire de présidence du Conseil Départemental des Sports j'avais aussi souhaité apporter une contribution originale et enthousiaste à la réflexion, concernant sa mission et ses moyens.

Grâce à l'implication également enthousiaste et généreuse des 2 intervenants que j'avais sollicités, cette soirée a été exceptionnelle.

Bien sûr, je ne doutais nullement, pour les connaître personnellement, de la pertinence de leurs réflexions autour des 2 thèmes que j'ai choisis.

- sport et femmes
- sport et éthique

Mais, et sans vouloir les flatter basement, leurs propos de l'avis général à l'issue de la soirée, ont été d'une qualité exceptionnelle.

Merci donc à Gérard REEB l'un de nos Vice Présidents et à René HEYER professeur à l'Université de Strasbourg pour leur contribution.

Il était évident, après les avoir entendus, que le travail préparatoire n'a pas été bâclé en quelques minutes.

Enseignants et philosophes, donc amis de la sagesse, ils n'ont pas ménagé enthousiasme et générosité, donnant donc, même dans le domaine du sport qui nous rassemble ce soir, raison à l'auteur que je citais en introduction.

Lors de la cérémonie des Trophées, j'avais indiqué que dans un monde où la montée des cultures adolescentes expose à de nouveaux risques, le sport reste une valeur de référence majeure.

Et ce, d'autant plus, que pour certains observateurs, on assiste à une disparition de la notion de morale, qui est la norme habituelle, au profit des valeurs.

Ainsi, « le dépassement de soi, la solidarité, le respect d'autrui, la constance dans la participation et le fair play », apparaissent actuellement comme des valeurs qui doivent être soutenues à tout prix.

J'avais aussi rappelé les interrogations actuelles qui nous sont posées.

- comment mieux soutenir le haut niveau autant sur le plan collectif qu'individuel ?
- comment favoriser l'émergence de notre élite départementale ?
- comment accentuer la pratique sportive pour tous, en évitant (si nécessaire ou souhaitable) le saupoudrage ?
- comment réussir l'adaptation de ce centre emblématique de l'Illberg en collant à la réalité actuelle ?

Notre Secrétaire général vous donnera dans son rapport d'activités le détail des soutiens à l'animation sportive dans notre département.

Dans notre monde actuel, bouleversé par les récentes difficultés économiques, nos collectivités publiques sont conscientes que le sport est un formidable outil de cohésion sociale, il ne faut surtout pas oublier que les événements sportifs ne sont plus seulement de simples espaces de compétitions. Et cet élément n'est pas toujours facile à intégrer par nous tous, qui vivons au quotidien, aux côtés des sportifs.

Pour terminer, j'aimerais remercier tous les collègues du Conseil Général, qui sont membres de la commission « vie associative et sport » tous les autres qui valident nos propositions d'aides et d'interventions, tous les membres de notre conseil d'administration et le service des actions sportives animé par Valérie FEUTZ.

Approbation du compte-rendu
de l'Assemblée Générale du 28 juin 2008

Le Dr SCHITTLY soumet à l'approbation le compte-rendu de la dernière Assemblée Générale qui a été joint à la convocation.

Après avoir demandé à l'assistance si ce document appelait des commentaires ou des observations particulières, il le soumet au vote.

Le Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 28 juin 2008 est adopté à l'unanimité.

RAPPORT D'ACTIVITES 2008

**Par Monsieur Jean-Paul KLAUS
Secrétaire Général**

Chers amis sportifs, je vais donc rendre compte et pour la 20^{ème} fois en ma qualité de Secrétaire Général, des activités du Conseil Départemental des Sports durant l'année 2008.

Avant de développer les 3 points habituels de ce rapport d'activité, je voudrais vous rappeler le rôle de notre association dans le dispositif de la politique sportive du Département a évolué et que nos statuts ont été modifiés dans ce sens en 2008 .

Le Conseil Départemental des Sports n'est maintenant qu'un organisme consultatif. Il est consulté au sujet de toutes les demandes de subventions relevant de sa compétence qui arrivent au Conseil Général.

Il les examine, donne un avis ou fait une proposition, qui est ensuite présentée à la Commission Permanente du Conseil Général pour décision.

Au-delà de cette collaboration institutionnelle, notre association doit se projeter dans l'avenir et situer son action sur les grandes orientations de la politique sportive départementale en jouant un rôle d'interface entre le Conseil Général et l'ensemble du monde sportif haut-rhinois.

Le rôle du Conseil Départemental des Sports est aussi de permettre et de faciliter les échanges et la communication entre ces deux ensembles.

C'est ce rôle essentiel que nous remplissons maintenant et que nous aurons à jouer de plus en plus dans l'avenir car il est évident qu'après plus de 48 ans d'existence, le Conseil Départemental des Sports a le devoir d'évoluer.

Mais pour le moment, revenons au bilan de l'année 2008 qui a été une fois de plus, une année très active, tant sur le plan des réunions que des propositions et des interventions.

Voici les 3 points habituels de ce rapport d'activité :

- le travail des instances
- les interventions financières en 2008
- le fonctionnement propre du CDS

I Le travail des instances

A les réunions du Conseil d'Administration

En 2008, le Conseil d'Administration s'est réuni à 6 reprises ici même au Centre Sportif de l'Illberg, c'est-à-dire en moyenne tous les deux mois.

Comme je vous le disais plus haut, il a examiné les demandes relevant de sa compétence et arrêté la liste de l'ensemble des subventions départementales selon les critères mis en place par le Conseil Général. Toutes les propositions faites ont été acceptées.

B les réunions de travail

Parallèlement aux réunions du CA, il y a eu de nombreuses séances de travail qui ont porté sur des problèmes spécifiques afin de préparer les décisions du Conseil d'Administration en particulier le travail relatif aux critères d'aide aux déplacements en Championnat de France.

A ce sujet je vous fais part de la modification des critères d'aide aux déplacements individuels seniors, décidée par le Conseil Général en 2008.

Désormais, il pourra être versée une aide pour tout athlète, des catégories « Jeunes » jusqu'à la catégorie « Senior » (catégories d'âge supérieur exclues), engagé dans un Championnat de France et précédé d'une épreuve qualificative au niveau départemental ou régional (sauf Handisport et Sport Adapté), pour deux déplacements maximum par saison et par discipline, et ayant eu lieu à des dates différentes et pour des épreuves différentes.

Le montant de cette aide est fixé à un forfait de 50 € par déplacement. Les formulaires concernant cette aide sont à votre disposition au Service des Actions Sportives.

Je poursuis avec les réunions de travail qui ont concerné les propositions pour la liste des récipiendaires des Trophées 2008 et l'organisation de la cérémonie

Il s'agit chaque année d'organiser une grande réception où sont récompensés les sportifs, les dirigeants et les équipes les plus méritants.

La Commission des Trophées, tenant compte des propositions des CD et des OMS, arrête la liste des récipiendaires puis le Conseil d'Administration les rectifie et les valide.

Ensuite le secrétariat organise la cérémonie en liaison avec le Cabinet du Président du Conseil Général.

Cette opération nécessite un gros travail de préparation en vue d'un déroulement rapide et harmonieux de la cérémonie de remise de ces Trophées.

Appelée promotion « Maurice SCHOENACKER » en hommage à ce grand sportif, la cérémonie 2008 s'est déroulée le 19 mars 2009 devant une assistance nombreuse et dans une ambiance conviviale.

A cette occasion, 7 athlètes, 17 dirigeants et 4 équipes ont été récompensés.

Se sont ajoutés à cette liste, les Trophées d'honneur qui ont récompensé le nageur Amaury LEVAUX, le MON pour ses performances d'ensemble aux Jeux Olympiques et l'équipe de volley-ball féminine de l'ASPTT Mulhouse pour leurs performances sportives au cours de la saison passée.

Cette cérémonie fut un grand moment d'émotion et suivie comme d'habitude d'un grand buffet qui donne lieu à des échanges très amicaux entre sportifs et dirigeants de toutes les disciplines.

C L'instruction administrative

Le Service des Actions Sportives du Conseil Général continue à assurer le secrétariat du Conseil Départemental des Sports.

Ce service fait remonter au Conseil Général après les avoir mises en forme, les propositions du CDS.

En tant que Service du Conseil Général, il est à la disposition du monde sportif et surtout des comités départementaux, pour les rencontrer, répondre à leurs demandes et étudier tout projet de développement de leur discipline sportive.

Je vous invite à le tenir scrupuleusement informé de toutes les modifications qui pourraient intervenir dans l'organisation de votre association et de lui adresser régulièrement les comptes rendus de vos Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires accompagnés des bilans financiers annuels.

Le service est dirigé par Madame Valérie FEUTZ, secondée de Jean-Marie PUJOL ainsi que de Jean-Luc DURTSCHER et Mme Laurence du CAILAR.

II Les interventions financières en 2008

Elles se subdivisent en 2 chapitres, Comités Départementaux et Club

A - L'aide aux comités départementaux

Au total, 384 935 € contre 382 600 € l'année précédente ont été alloués aux comités départementaux affiliés au Conseil Départemental des Sports en matière de fonctionnement et 26 500 € en matière de crédit d'investissement, c'est-à-dire en matériel sportif. Au total ce sont donc 411 435 € qui ont été versés à l'ensemble des Comités sportifs du Haut-Rhin.

Cette somme se répartit en 4 chapitres :

1) pour le fonctionnement administratif et actions traditionnelles, un montant de 140 595 € a été versée au 62 comités

2) L'aide pour les stages : 18 680 € contre 21 800 € en 2007 (en diminution de 15 %)

3) L'aide spécifique pour les actions des 20 Comités Départementaux conventionnés : 225 660 €. (en augmentation de 4 000 €)

A noter qu'à ce jour, existent 20 conventions de partenariat qui répondent au plus près aux besoins des Comités départementaux conventionnés

En 2008, les conventions avec les CD suivants ont été renouvelées: Athlétisme, Rugby, Tir à l'Arc et Vol Libre.

4) L'aide à l'acquisition de matériel sportif: une somme de 26 500 € a été attribuée:

- 16 000 € au CD Athlétisme sur 4 ans soit 4 000 € par an pour l'achat de chronométrage électronique,
- 8 000 € au CD Boxe pour l'acquisition d'un ring de boxe démontable,
- 1 500 € au CD Sports sous-marins pour l'achat d'un analyseur d'air
- 1 000 € au CD Basket pour des panneaux de basket mobiles.

Je voudrais vous rappeler à ce sujet que l'aide à l'acquisition de matériel est uniquement destinée aux Comités départementaux et non aux clubs mais que le matériel doit être mis à disposition des clubs demandeurs.

B- Les aides aux clubs.

En 2008, une somme totale de 894 370 € contre 879 000 € prévus au budget a été répartie entre les clubs sportifs du département.

- L'aide accordée au titre des Jeunes Licenciés Sportifs s'élève à 397 616 € pour l'encadrement des 61 718 jeunes licenciés en 2007.

- En ce qui concerne les aides allouées pour la participation aux Championnats de France, 32 équipes de sports collectifs classées en division nationale se sont partagées selon la grille d'attribution, une aide forfaitaire de 223 100 €.

- Pour les autres déplacements (ceux dont les critères sont hors forfait, c'est à dire calculés à raison de 0,04 €/Km) pour les sports collectifs, la subvention s'est élevée à 64 502 € et pour les sports individuels, ce montant est de 39 375 € du total 326 977 € ont été versés pour la participation aux divers championnats nationaux seniors.

- Au total 18 400 € ont été alloués pour l'aide aux déplacements des équipes jeunes en championnats nationaux. Au total 345 377 € ont été versés aux clubs haut-rhinois pour la participation aux divers championnats de France.

- L'aide à la création de clubs s'est montée à 1 500 € (à raison de 300 €/club).

- Pour la participation à des compétitions européennes ou mondiales, un montant total de 84 300 € a été alloué contre 43 000 € en 2007. Cette augmentation d'ailleurs prévue étant due au déroulement des JO pendant l'exercice budgétaire 2008.

- Diverses autres aides ont également été versées en 2008 : Elles sont de 3 sortes.

*L'aide aux écoles de sport

Dans ce domaine, et sur la proposition de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, une trentaine d'organismes tels des OMS ou structures intercommunales ont bénéficié d'une aide de 28 509 € (idem 2007).

*Une aide spécifique de 6 852 € aux clubs cyclistes pour faire face aux dépenses liées à la sécurité des courses sur les routes (idem 2007).

*L'aide aux Mercredis de Neige

A l'automne 2007, une subvention de 30 216 € a été répartie entre les différents organisateurs pour les sorties de l'hiver 2007/2008 (idem 2007).

Au total, l'ensemble des aides allouées s'élève (Comités et Clubs) à 1 305 805 € contre 1 281 000 € prévus au budget prévisionnel.

Après ces informations concernant les interventions financières du Département, je voudrais vous faire quelques observations personnelles à ce sujet. Lorsque j'ai reçu de la part du SAS les résultats de cet exercice 2008, j'ai eu la curiosité de les comparer aux résultats d'une année antérieure. Pour ce faire, j'ai choisi le compte rendu de notre AG de 2003 qui porte donc

sur l'exercice 2002 c'est-à-dire d'il y a 6 ans. Il correspondait aux premiers comptes rendus présentés en €.

En 2002, donc la totalité des interventions financières du Département relevant du CDS était de 1 228 000 € contre 1 306 000 € en 2008 soit une augmentation de 78 000 € ou 6,3%. J'observe avec satisfaction que nous avons obtenu une augmentation de près de 80 000 € pour les actions sportives dans notre département mais j'observe aussi que cette augmentation correspond à environ 1 % par an c'est-à-dire moitié moins que le taux d'inflation qui lui se situe à plus de 2 %. Je remarque donc que cette évolution devrait perdurer...et je ne suis pas optimiste compte tenu des temps difficiles que nous traversons, les moyens financiers au sport haut rhinois iront en diminuant en valeur absolue ou alors il convient de trouver d'autres ressources que celles du contribuable du Haut-Rhin.

Lorsqu'on examine dans le détail l'évolution des subventions attribuées, on remarque une grande diversité et des écarts considérables dans la répartition des aides entre 2002 et 2008.

1^{ère} remarque :

Les aides aux comités Départementaux passent de 304 000 € en 2002 à 385 000 € en 2008. L'augmentation globale des aides de 78 000 € dont je parlais précédemment a donc été consacrée entièrement aux Comités. Par simple déduction, celle consacrée aux clubs est pratiquement nulle.

2^{ème} remarque :

L'aide traditionnelle au fonctionnement des CD passe de 136 000 € à 140 000 €. Elle est donc nulle compte tenu de la création de nombreux CD (il y a eu 7 me semble-t-il). En fait le barème d'attribution est resté le même en 6 ans. Par contre l'aide aux CD conventionnés passe de 138 000 € à 225 000 € soit 87 000 € de plus en 6 ans, on peut en tirer la conclusion suivante :

- l'augmentation des subventions pour les Comités se fait presque exclusivement pour ceux qui sont conventionnés et en particulier pour les vingt comités conventionnés.
- pour les autres, les aides restent les mêmes depuis 6 ans.

Question : faudrait-il les augmenter et comment si notre budget global reste constant ?

3^{ème} remarque :

L'aide aux stages diminue d'année en année, mais cela n'est pas du, ni au CDS, ni au Conseil Général mais aux Comités eux-mêmes.

Elle était de 32 000 € en 2002 contre 18 600 € en 2008. Cela affecte aussi le fonctionnement du CSRA et l'on peut s'interroger sur le devenir de ce magnifique outil qu'est le Centre Sportif.

4^{ème} remarque :

Le montant des aides aux clubs reste pratiquement stable pendant 6 ans passant de 872 000 € à 897 000 € soit 12 000 € en 6 ans (soit environ 1 % en 6 ans), mais à l'intérieur de ce chapitre d'aides aux clubs il y a aussi des disparités.

* Les aides aux clubs pour les jeunes licenciés augmentent de 30 000 €. Elle est due mécaniquement à l'accroissement du nombre de jeunes licenciés soit environ 5000 jeunes licenciés nouveaux.

* Les subventions consacrées aux déplacements dans les championnats nationaux passent de 303 000 € à 345 000 € mais il convient d'observer que figurent dans les montants de 2008 les aides aux déplacements des sports collectifs jeunes qui n'existaient pas en 2002. Pour les seniors seuls, l'augmentation est donc de 23 000 € en 6 ans soit 7 % ou grossièrement 1 % par an comme l'augmentation générale des subventions sportives de fonctionnement attribuées par le Conseil Général.

* L'aide aux Ecole de Sport est rigoureusement la même.

* L'aide aux compétitions internationales qui est fluctuante par nature en raison des manifestations organisées d'une année à l'autre est en diminution de 6 000 € passant de 90 000 € à 84 000 €.

* Enfin l'aide aux mercredis de neige était exceptionnellement élevée en 2002 (67 000 €). Elle est maintenant en 2008 de 30 000 € mais le nouveau mode de calcul adopté pour faire face aux fluctuations climatiques fait qu'il y aura plus non plus de fluctuations du montant des subventions dans ce domaine.

J'en conclus par conséquent que le montant des subventions aux clubs étant quasi le même en 2002 et en 2008 les augmentations constatées pour les jeunes licenciés et les championnats nationaux ont été compensées par une diminution opportune due à l'enneigement en 2008 ou au nouveau mode de calcul des subventions aux mercredis de neige.

A l'avenir, sachant que nous serons sans doute amené à agir à budget constant, les arbitrages à rendre pour la répartition des subventions dans les différents chapitres seront difficiles et sans doute faut-il réfléchir, à défaut d'augmentation de la dotation globale, à la modification des barèmes de répartition. C'est la seule solution pour respecter la prévision budgétaire rigoureuse du Département.

III *Le fonctionnement propre du Conseil Départemental des Sports*

Le CDS a continué à offrir des coupes destinées à récompenser des sportifs à l'occasion de manifestations et a aussi financé l'organisation de la cérémonie des Trophées.

Le Trésorier vous donnera des informations plus détaillées dans son rapport dans un moment.

Je signale une modification dans l'organigramme du Conseil d'Administration avec la nomination de Gérard REEB au poste de Vice Président du CDS, après en avoir été le Secrétaire Général Adjoint.

Vous le voyez, chers amis sportifs, le CDS a rempli sa vocation de force de proposition en matière de politique sportive départementale. Il le fait au profit de tous les comités départementaux et de tous les sportifs haut-rhinois. Avec votre collaboration et votre soutien et bien sûr le soutien de tous les élus du Département, nous avons l'espoir de faire progresser encore le sport haut-rhinois.

Je vous remercie pour votre attention et votre collaboration.

RAPPORT FINANCIER 2008

Monsieur ANTOINE STOFFEL TRESORIER

Je vais vous donner lecture des informations concernant la réalisation du budget du Conseil Départemental des Sports portant sur l'exercice 2008, compris entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de cette même année.

Les recettes s'élèvent à 10 450.94 € provenant de la subvention annuelle allouée par le Conseil Général d'un montant de 10 000.00 €, des produits financiers générés par l'épargne du Conseil Départemental des sports, d'un montant de 402.53 €, et d'une somme de 48.41€ représentant l'annulation d'un chèque non encaissé.

Les dépenses s'élèvent à 31 596.58 €, ventilées de manière suivante :

- Info- Com :	5 500.85 €
- Trophées et Coupes :	4 221.11 €
- Organisation de manifestations :	12 705.70 €
- Représentation :	8 106.75 €
- Frais administratifs :	1 062.17 €

L'exercice 2008 fait apparaître un résultat négatif de 21 145.64 €, conforme aux souhaits exprimés par les membres lors de l'examen du budget prévisionnel, d'opérer une résorption complète de la réserve du CDS pour la fin de l'année 2008.

Au 31 Décembre 2008, le fond associatif du Conseil Départemental des Sports, diminué du déficit 2008 d'un montant de 21 145.64 €, s'élève à 894.32 €.

Si vous n'avez pas de question à poser, je passe la parole aux Réviseurs aux comptes, Messieurs ERHARD et KITTLER.

Rapport des Réviseurs aux Comptes.

Messieurs ERHARD et KITTLER sont appelés pour la présentation de leur rapport sur la comptabilité du CDS.

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale doit désigner chaque année 2 réviseurs aux comptes.

Messieurs ERHARD et KITTLER sont reconduits dans leur mission.

Approbation des rapports

Le Dr SCHITTLY soumet au vote de l'Assemblée Générale l'ensemble des rapports présentés, à savoir :

- le rapport moral du Président
- le rapport d'activités du Secrétaire Général
- le rapport sur la situation financière du Trésorier Général
- le rapport des Réviseurs aux Comptes.

Aucune opposition ou abstention n'ayant été exprimée, l'ensemble des rapports ci-dessus est approuvé.

PRESENTATION DU BUDGET 2009

Les orientations budgétaires 2009 consacrées aux aides aux clubs et aux Comités départementaux par le Conseil Général et l'aide au fonctionnement du Conseil Départemental des Sports ont été présentées aux membres du Conseil d'Administration en novembre 2008.

Pour l'exercice 2009, le Département consacre 2 542 022 € de crédits en fonctionnement pour la politique sportive.

Au total, pour les aides aux comités départementaux, aux clubs sportifs, aux écoles de sport et les Mercredis de Neige, l'enveloppe est fixée à 1 323 800 €.

L'aide aux Jeunes Licenciés de la saison 2007/2008 s'élève à 400 000 €.

Toutes les autres interventions, comme celles en faveur des stages des Comités départementaux, de l'acquisition de matériel par les CD, des créations de clubs et des déplacements à des compétitions internationales, sont traitées au fur et à mesure par le Service des Actions Sportives.

Je rappelle que sur proposition du CDS, le Conseil Général a étendu son soutien aux déplacements individuels seniors en 2008 alors que seuls déplacements des jeunes étaient éligibles.

Je remercie les responsables des disciplines de sports individuels pour leurs contributions et leur patience, qui ont permis la mise en œuvre de cette nouvelle politique.

Je vous précise enfin que, pour les jeunes, les aides aux déplacements réalisés en 2008 sont payés normalement en 2009 et que ceux de 2009 seront réglés en une seule fois en 2010 comme pour l'aide aux déplacements des seniors.

Donc merci de nous transmettre vos formulaires complétés dès la fin de vos championnats respectifs.

En ce qui concerne le CDS, le Conseil Général nous a accordé pour 2009 une subvention de fonctionnement de 20 000 €.

Enfin et pour finir cette présentation, je vous rappelle que l'Assemblée Générale Extraordinaire a modifié les statuts du CDS fin octobre 2008.

Je vous remercie de votre attention et vous invite à formuler vos questions.

Questions et interventions diverses

1 – Reconduction des membres qualifiés

-Le mandat de Monsieur Jean-Paul KLAUS est renouvelé pour 2 ans

-Le mandat de Monsieur Gérard REEB est renouvelé pour 4 ans

2 – Il est proposé de réfléchir aux modalités d'une réunion unique CDS/CDOS.

3 – Soirée des Trophées: cette manifestation devra évoluer dans les prochaines années.

Conclusions des débats par le Président

Plus personne ne demandant la parole, Docteur Marc SCHITTLY clôt la séance.

Il remercie pour leur présence et leur participation tous les membres de l'Assemblée Générale Ordinaire du Conseil Départemental des Sports et les invite, comme il est de tradition, au verre de l'amitié.